

Les couples composés de personnes précarisées évitent de se séparer car cela aggraverait encore leur situation économique

Martin Wagener - Fopes/CIRTES – Université de Louvain-la-Neuve

La réponse à cette idée reçue renvoie à deux notions : la séparation conjugale et la situation socio-économique précaire. D'autres paramètres difficilement objectivables sont : à partir de quel moment peut-on parler d'une volonté de se séparer et comment peut-on évaluer si une personne reste en couple contre sa volonté ? Ici nous touchons aux la question de l'autonomie et de la prise de décision dans un environnement marqué par la contrainte. Selon certaines recherches¹, il est très difficile de faire la distinction entre un acte conscient, posé librement, et les couches d'expérience issues de notre socialisation qui façonnent nos choix. Nous verrons dans cette contribution comment d'autres facteurs peuvent influencer la séparation². Et, surtout, nous chercherons à mieux comprendre les liens entre précarité et séparation.

Le sociologue Claude Martin se pose la question de savoir de quelle manière les destins familiaux sont influencés par la montée des incertitudes économiques. L'interrogation principale porte sur le sens des causalités des influences entre travail et famille³. Le sociologue part de l'idée qu'à très long-terme, c'est la transformation du travail et de la protection sociale qui affectera la sphère de la famille. Autrement dit, la dégradation à long-terme de la condition salariale et plus largement de la vie en société affectent les relations familiales et les dégradent⁴. Un autre sociologue, Serge Paugam, a également analysé l'influence des conditions professionnelles sur l'organisation et le bien-être de la famille⁵. En se basant sur les résultats d'une étude quantitative⁶, il propose d'infirmer l'hypothèse selon laquelle le chômage aurait une influence sur les ruptures conjugales. A partir de données propres, se basant sur une plus longue durée biographique, il constate cependant que l'augmentation de la précarité a un effet sur le bonheur familial, ce qui peut amener à une dégradation des situations des couples, et renforce alors l'instabilité conjugale⁷. Un des problèmes centraux exprimés par les répondants est l'articulation travail-famille. Plus spécifiquement, les femmes qui connaissent une instabilité professionnelle ont des plus grandes difficultés d'articulation que celles qui ont des positions plus assurées. Un autre effet doit aussi être pris en compte : une reconnaissance plus faible dans le milieu du travail ainsi que des perspectives de promotion plus faibles peuvent amener les salariés à investir davantage la sphère familiale en maintenant un rapport plus instrumental à l'emploi.

En Belgique, il existe également un lien assez étroit entre le taux de chômage et la proportion de familles monoparentales.⁸ Tout en refusant un lien de causalité trop directe entre une situation personnelle et son issue⁹ – nous ne pouvons pas dire qu'étant au chômage on divorce davantage – on peut néanmoins retenir l'hypothèse que les situations plus difficiles face à la protection sociale au sens

¹ BAJOIT, G., *Socio-analyse des raisons d'agir. Études sur la liberté du sujet et de l'acteur*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, 364 p.

² Wagener, M., « Les femmes monoparentales face aux épreuves de la séparation », in *Analyse n°6/2013*, Université des femmes, Bruxelles, 2013, 22 p.

³ Martin, C., « La question familiale face à la montée des incertitudes », in Castel, R., Martin, C., *Changements et pensées du changement – Echanges avec Robert Castel*, La Découverte, pp. 248 et 249.

⁴ *Ibid.* p. 256

⁵ PAUGAM, S., *Le Salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, PUF, Paris, 2000, pp. 291.

⁶ HERPIN, N., « La famille à l'épreuve du chômage », *Économie et statistique*, 235, 1990, p.31-42. in : PAUGAM, S., *Le Salarié [...]*, *op.cit.*, p. 293.

⁷ PAUGAM, S., *Le Salarié [...]*, *op.cit.*, p. 294.

⁸ WAGENER, M., « Trajectoires monoparentalité à Bruxelles: les femmes face aux épreuves de la parentalité », Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences sociales et politiques (option sociologie), UCLouvain, 2013, 554 p.

⁹ La difficulté d'explication par la voie statistique réside dans le fait que nous avons rarement accès à des données longitudinales au niveau individuel et familial (cf. droits dérivés) avant et après une séparation.

large fragilisent les formes familiales sur le long-terme. Cet effet ne doit pas être vu comme ‘total’, nous savons en effet que toutes les classes sociales sont confrontés au divorce¹⁰.

Séparation et politiques sociales

Lorsqu’on parle du « statut de cohabitant » en rapport aux politiques sociales et aux revenus de remplacement, certains ont vite fait de dire que les couples "trichent", que certains ont tendance à ne pas déclarer leur conjoint pour bénéficier de meilleurs revenus ou de barèmes plus avantageux. Si ces situations existent bel et bien, les entretiens¹¹ effectués montrent qu’une immense majorité des personnes restent seules car elles ne trouvent pas de partenaires ou que leur passé relationnel a été si lourd qu’elles préfèrent rester seules. Parfois les modèles traditionnels de couple et de famille sont remis en cause et les parents aspirent à une autre autonomie en préférant supporter seuls les difficultés pour ne pas être dépendant d’un éventuel conjoint. En demandant lors des entretiens si les « statuts officiels » étaient une raison pour ne pas se remettre en couple, tous les hommes et femmes interviewés ont soutenu qu’ils préféreraient suivre leurs émotions plutôt que d’opérer des choix dictés par le revenu ou le statut administratif. Se mettre en couple ou pas ne suit pas la logique d’un acteur économique et rationnel qui tente de maximiser ses revenus ; c’est un choix entre deux adultes qui répond à une complexité relationnelle et émotionnelle bien plus difficile à cerner qu’un calcul financier.

Le problème lié au statut de cohabitant, est qu’en quelque sorte il empêche la construction progressive d’un nouveau couple. Comme le fait d’accueillir son compagnon la nuit est de facto déjà considéré comme « une non déclaration d’une nouvelle cohabitation », nous pouvons en conclure que les trois statuts actuels (à savoir chef de ménage, cohabitant et isolé) peinent à rendre compte de la diversité familiale, empêchent la solidarité entre personnes et, pire, criminalisent un comportement tout à fait banal entre êtres humains.

Une séparation s’effectue toujours dans un environnement marqué par de fortes contraintes socio-économiques et selon différentes modalités, cela est d’application pour tous les niveaux de richesse¹². Une séparation implique la recomposition de ses relations sociales, la perte de certaines amitiés, une nouvelle gestion temporelle des différentes sphères d’activités, un rapport différencié à ses enfants et à son ex-partenaire et la re-modulation de ce que l’on peut nommer un couple-parental. Une séparation implique également la mise en place d’une garde partagée (ou non), des discussions relatives aux contributions alimentaires et une réappropriation de son environnement de vie à proximité. La séparation soumet donc chaque personne à des bouleversements plus ou moins conscients qui sont mis dans la balance par rapport à l’autre issue qui est de « rester » avec son partenaire. Considérant notre travail empirique, nous avons tendance à penser que pour beaucoup d’individus, la séparation devient à tel point incontournable et nécessaire que les épreuves qui y sont liées deviennent vite secondaires.

Pour aller plus loin :

- LEMAIGRE T., WAGENER M., *Monparentalités à Bruxelles - Etat des lieux et perspectives*, Bruxelles, 2013. (<http://hdl.handle.net/2078.1/136373>)

¹⁰ WAGENER, M., Trajectoires [...] *op.cit.*, 2013.

¹¹ WAGENER, M., Trajectoires [...] *op.cit.*, 2013.

¹² Notons simplement qu’à côté de la perte de moyens pour les ménages plus précaires, il faut aussi prendre en compte l’impact psychologique, c’est-à-dire la perte d’un certain niveau de vie qu’entraîne la séparation pour les couples plus aisés qui peuvent alors se déchirer davantage devant les tribunaux au sujet de leurs biens.

- GARCIA A-L., *Mères seules. Action publique et identité familiale*. Presses Universitaires de Rennes, 2013.